

Renvoi au comité de législation de la lettre du citoyen Louis Payen, ancien cultivateur à Orléans (Loiret) qui se plaint que la veuve Tassin veuille le priver d'une somme de 11 000 livres qui lui est due, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de législation de la lettre du citoyen Louis Payen, ancien cultivateur à Orléans (Loiret) qui se plaint que la veuve Tassin veuille le priver d'une somme de 11 000 livres qui lui est due, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 307;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22950_t1_0307_0000_4

Fichier pdf généré le 09/07/2021

27

Le citoyen Perreau, de la section des Invalides, fait hommage à la Convention de deux odes, dont l'une sur la belle nuit du 9 au 10 thermidor, l'autre contre l'infâme coalition de nos ennemis.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (1).

28

Le citoyen Louis Payen, ancien cultivateur à Orléans (2), se plaint que la veuve Tassin veuille le priver d'une somme de 11 000 liv. qui lui est due.

Renvoi au comité de législation (3).

29

Les citoyens employés à la manufacture d'armes établie maison Tessé, rue de Varennes, se plaignent de la conduite de leurs administrateurs.

Renvoyé au comité de salut public (4).

Les ouvriers de la manufacture d'armes établie maison Tessé, rue de Varennes, aux représentants du souverain; 20 therm.] (5).

Représentans d'un peuple libre,

Des républicains travaillant aux armes viennent vous féliciter sur vos glorieux travaux, et sur l'énergie que vous avez montrée dans les journées du 9 et 10 de ce mois. Continuez, achevez ce grand ouvrage; marchez toujours dans cette illustre carrière qui n'est ouverte qu'au[x] grands hommes, et la postérité saura reconnaître ceux qui ont bien servis leur pays. Soyez toujours ce que vous êtes; frappez tous les tyrans de quel (*sic*) manière qu'ils soient; écrasez tous ces monstres qui ne respirent que l'orgueil et l'ambition, et qui ne veulent s'abreuver que du sang des humains. Que la France, et même la terre entière, soit à jamais purgée de tous les scélérats qui la ravage. Alors, pour prix de vos travaux, vous verrez tous les peuples du monde s'unir avec nous, et, ne formant qu'une seule famille à notre exemple, chanteront avec allégresse : vive la Convention, vive la République !

[Les ouvriers de la manufacture d'armes de la rue de Varennes, en félicitant la Convention sur ses glorieux travaux, soumettent à sa sagesse plusieurs réclamations sur le règlement auquel les a assujettis l'administration des armes; elles portent particulièrement sur les

ouvriers à la journée, qui, selon l'expression des pétitionnaires, ne sont pas traités en hommes libres (1)].

30

La citoyenne veuve de Jacques Amilhac, instruite que la liquidation de la maîtrise de plâtrier, dont étoit pourvu son défunt mari, vient d'être terminée et portée à la somme de 183 liv. 6 s. 8 den.; en bonne sans-culotte, elle prie la Convention d'agréer l'hommage du don qu'elle en fait à la Convention.

Mention honorable du don, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (2).

31

Le conseil général de la commune d'Ecouen (3) fait passer à la Convention copie du procès-verbal de la fête célébrée le deuxième décadi de messidor, qui prouve que l'esprit public y fait chaque jour de nouveaux progrès.

Insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (4).

32

Les maire et membres du conseil de la commune de Reims (5) adressent à la Convention le procès-verbal de la fête qui a eu lieu en réjouissance de la victoire de Fleurus.

Insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (6).

33

Les agents nationaux de Moulins-la-République (7) et de Boussac (8) font part à la Convention de la manière avantageuse avec laquelle ils vendent par petites portions les biens d'émigrés (9).

[L'agent national du district de Moulins-la-République annonce qu'un bien d'émigré, estimé 4 647 liv. 10 s., a été vendu 20 665 liv.

L'agent national du district de Joussac-la-Montagne (*sic*) annonce que des biens d'émigrés, estimés 156 295 liv., ont été vendus 413 075 liv. (10)].

(1) *M.U.*, XLII, 331; *J. Fr.*, n° 682; *J. Mont.*, n° 100; *Ann. R.F.*, n° 249; *J. Sablier*, n° 1486; *J. Perlet*, n° 684.

(2) *P.-V.*, XLIII, 103. *Bⁿ*, 27 therm. (2^e suppl^l).

(3) Seine-et-Oise.

(4) *P.-V.*, XLIII, 103.

(5) Marne.

(6) *P.-V.*, XLIII, 103-104.

(7) Allier.

(8) Creuse.

(9) *P.-V.*, XLIII, 104.

(10) *Bⁿ*, 28 therm. (1^{er} suppl^l).

(1) *P.-V.*, XLIII, 103. *Bⁿ*, 25 therm. (2^e suppl^l).

(2) Loiret.

(3) *P.-V.*, XLIII, 103.

(4) *P.-V.*, XLIII, 103.

(5) C 315, pl. 1262, p. 26.